

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

Arrêté municipal : n°2025-148

Objet : Approbation du plan communal de secours - Domaines de ski alpin et nordique

Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux,

Vu la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 ;

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 87.141 du 3 Mars 1987 portant application de l'article L 2321.2 – alinéa 7 – du code général des collectivités territoriales fixant la liste des activités sportives pour lesquelles les communes peuvent exiger le remboursement des frais de secours ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 4 décembre 1990 relative au remboursement des frais de secours pour le ski alpin et le ski de fond ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2104 du 06 novembre 1998 portant organisation du secours en montagne – gestion quotidienne des secours – pour le département des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1.

Le plan d'organisation des secours de la commune de Vallouise-Pelvoux relatif à l'exploitation du domaine skiable annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2.

Les personnes concernées par ce plan de secours sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Article 3.

Le plan communal de secours, fixe le cadre général de l'organisation des secours sur le domaine de ski alpin de la station de Pelvoux-Vallouise et sur le domaine de ski nordique de la Vallouise. Son élaboration et son application sont placées sous l'autorité du Maire.

Ce plan s'inscrit dans le schéma de principe du **Plan Départemental des Secours en Montagne des Hautes Alpes**, édité en 1998 et réactualisé le 15 juillet 2014, et constitue sur le plan local un document de référence pour tous les intervenants.

PLAN COMMUNAL DE SECOURS

Domaine skiable de Pelvoux-Vallouise

Domaine nordique de la Vallouise

LES COMMUNES :

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX ☎ : 04.92.23.30.19

Maire : Gaëlle MOREAU ☎ : 06.87.30.67.87
Secrétaire Général : Jonathan MILLIEN ☎ : 06.60.73.95.97

MAIRIE DES VIGNEAUX ☎ : 04.92.23.13.19

Maire : Gilles PIERRE ☎ : 06.08.77.26.76

DOMAINE ALPIN DE LA STATION DE PELVOUX-VALLOUISE

Régie des Remontées Mécaniques de PELVOUX-VALLOUISE :

Directeur : Marc HUTTER ☎ : 04.92.23.31.48
☎ : 07.63.56.06.84

Chef des pistes : Florent ANDRE ☎ : 04.92.23.31.48
☎ : 06.70.93.50.53

Chef d'exploitation des remontées mécaniques : ☎ : 04.92.23.31.48
Thierry RUSTERHOLTZ ☎ : 06.80.25.88.07

Responsable de la neige de culture : Stéphane DEPARDAY ☎ : 06.38.49.00.52

Responsable du damage : Adrien REYNIER ☎ : 06.17.74.72.74

Pisteurs secouristes :

BONNARD Baptiste ☎ : 06 52 35 20 96
KAUTZMANN Géry ☎ : 06 23 16 71 06
LEVEAUX Baptiste ☎ : 07.77.30.91.85
PUTELAT Manuel ☎ : 06 27 36 13 41
SCARPA Julie ☎ : 07.54.82.19.41

Chauffeurs

Moustapha BENBRAHIM ☎ : 07.88.46.72.70
Diny NGADAHAYO ☎ : 07.86.59.90.65

Personnel titulaire du PSE1 et PSE2 :

Thierry RUSTERHOLTZ ☎ : 06.80.25.88.07

DOMAINE NORDIQUE DE LA VALLOUISE

Chalet ski de fond Vallouise ☎ : 04.92.23.53.47

Gestionnaire : association Nordic En Vallouise
Président : Jean-Paul Roux □ : 06.23.23.17.10

Responsable des pistes : Rodolphe BEAURAIN ☎ : 06.95.43.00.98

Dameurs :
Jullian Barbarin 06.82.83.15.69
Luc MILLITHALER ☎ : 06.13.67.72.84
Rodolphe Beaurein 06.95.43.00.98

<u>Pisteurs secouristes :</u>	
Jullian Barbarin	06.82.83.15.69
Luc MILLITHALER	□ : 06.13.67.72.84
Rodolphe Beaurain	06.95.43.00.98
Joseph Devevey	06.19.32.25.08
GARROT Patricia	□ : 06.76.77.13.83

DOMAINE ALPIN PISTE DE LIAISON PSV – VALLOUISE-PELVOUX

SAEM LES ECRINS ☐ : 04.92.23.43.43
Chef des Pistes : Laurent KYPRAIOS ☐ 06.71.61.03.99

OFFICE DU TOURISME :
Directrice : Catherine JOLIBERT ☎ : 06 37 11 17 05
Référent Vallouise : Raphaël PERALDO ☎ : 04 92 23 36 12
Référente Pelvoux-Vallouise : Valérie BRONDY ☎ : 09 63 53 61 67

<u>ECOLES DE SKI FRANÇAIS :</u>	
Directeur (Puy Saint Vincent 1600) : Eric PRAT	□ : 04.92.23.35.11 □ : 06.81.02.72.60
Directeur (Pelvoux) : Benjamin GRANET	□ : 06.83.56.81.87
Directrice Technique (Pelvoux) : Virginie JEANNE	□ : 04.92.23.34.55 □ : 06.62.70.59.33

LISTE TELEPHONIQUE D'URGENCE

PGHM BRIANCON (secours)	□ : 112
PGHM BRIANCON (bureau)	□ : 04.92.21.58.58
CRS BRIANCON (secours)	□ : 112
CRS BRIANCON (bureau)	□ : 04.92.21.16.51
PREFECTURE (protection civile)	
Sandrine ASARO	□ : 04.92.40.48.14
Rémi ALBERTI	□ : 04.92.25.47.03
Emeric MUSY	□ : 04.92.40.48.15
 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	□ : 18
GENDARMERIE de l'Argentière-la-Bessée	□ : 04.92.23.10.20
SMUR-SAMU	□ : 15
HOPITAL BRIANCON URGENCE	□ : 04.92.25.34.99
DETACHEMENT AERIEN de la GENDARMERIE	□ : 04.92.21.17.23
HELICOPTERES DE FRANCE	□ : 04.92.54.09.00
Chef de base : Eliot BOYRE	□ : 06 17 32 72 69
CABINET MEDICAL Docteurs BERGER / TIXIER	□ : 04.92.23.47.37
AMBULANCES ALTITUDE / BBC / GAPENÇAISES	□ : 04.92.52.68.11
Astreinte	□ : 06.29.05.14.41

INFORMATIONS DOMAINES SKIABLES ALPIN DE PELVOUX-VALLOUISE

E-mail : info@ski-pelvoux.com
tel central secours : 04 92 23 31 48
Fréquence radio mono 1 en Mhz : 160.9750
Fréquence radio mono 1 EX en Mhz : 151.9875

Commune de Vallouise-Pelvoux

Nombre de pistes : 18

Kilométrage de pistes : 25

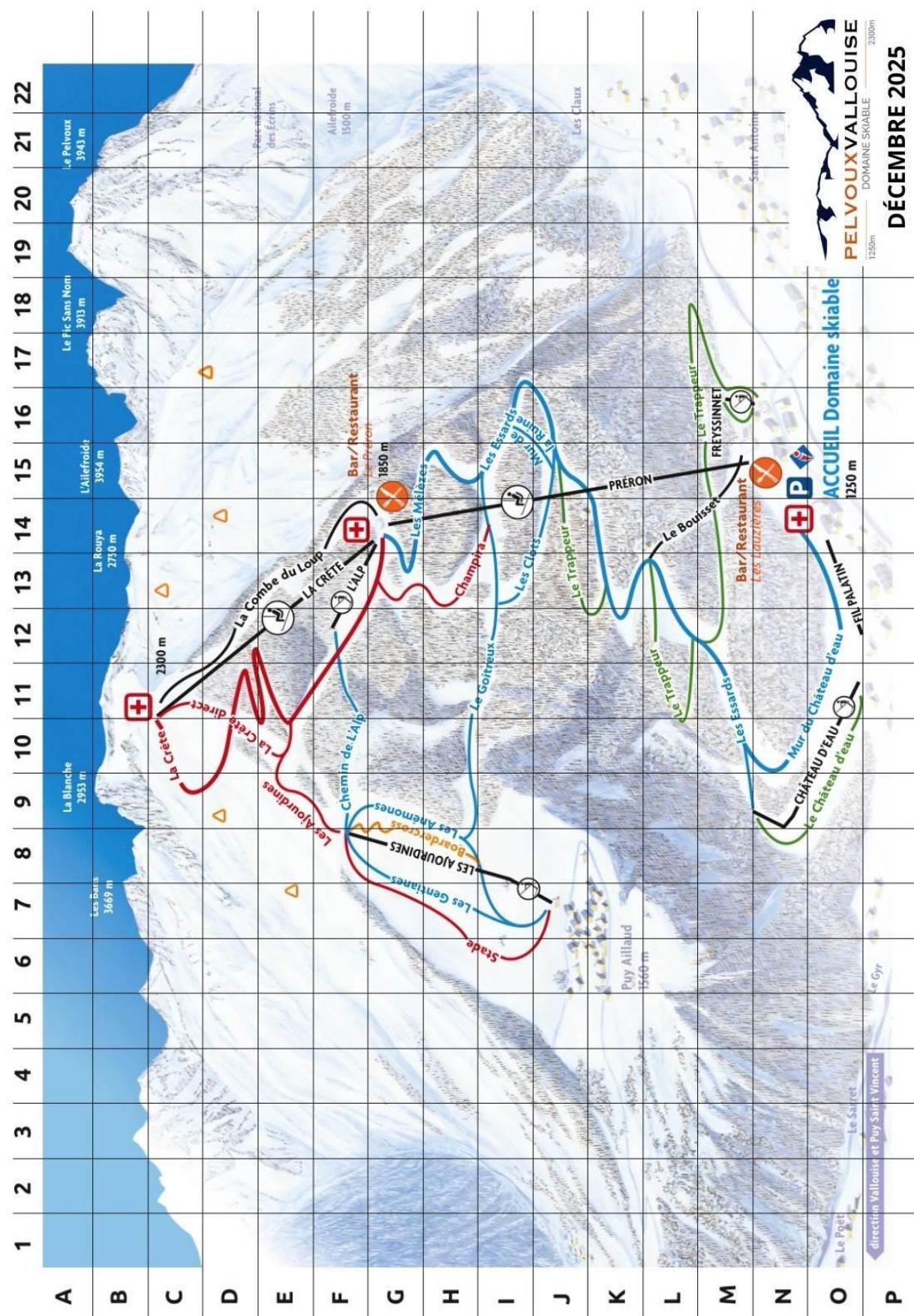
Dénivelée : 1250m à 2300m

Qualité	Noires : 02	Rouges : 05	Bleus : 09	Vertes : 02
Nom des pistes	Le Bouisset La Combe du Loup	La Crête La Crête directe Les Ajourdinnes Champira Le stade	Anémone Gentiane Mélèze Les Essards Les Clots Le mur de la Ruine Le chemin de l'Alpe Le Goitreux Le mur du Château d'eau	Château d'eau Freyssinet

Caractéristiques des remontées Mécaniques

- | | | | |
|----------------------------|--------------|--|---|
| • Télésiège de Préron | Année : 2012 | Longueur : 1447m
Débit : 1695 Skieurs/heure | Dénivelé : 582m
Nombre de sièges : 126 |
| • Téléski du Freyssinet | Année : 1997 | Longueur : 215m
Débit : 600 Skieurs/heure | Dénivelé : 21m. |
| • Téléski du Château d'Eau | Année : 1974 | Longueur : 420m
Débit : 735 Skieurs/heure | Dénivelé : 74m |
| • Téléski de l'Alpe | Année : 2001 | Longueur : 180m
Débit : 500 Skieurs/heure | Dénivelé : 63m |
| • Télésiège de la Crête | Année : 2018 | Longueur : 1008m
Débit : 1200 Skieurs/heure | Dénivelé : 430m
Nombre de sièges : 69 |
| • Téléski des Ajourdines | Année : 1992 | Longueur : 660m
Débit : 500 Skieurs/heure | Dénivelé : 150m |
| • Télécorde du Palatin | Année : 2005 | Longueur : 96m
Débit : 1500 Skieurs/heure | Dénivelé : 5m |

Plan quadrillé du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise :



INFORMATIONS DOMAINE SKIABLE NORDIQUE DE LA VALLOUISE

Commune de Vallouise- Pelvoux et les Vigneaux

Nombre de pistes : 10

Nombre d'itinéraires piétons raquettes : 3

Kilométrage de pistes : 33

Altitude : 1200m

Qualité	Noires : 05	Rouges : 05	Bleues : 02	Vertes : 06
Nom des pistes	Grésonnières Grand Bois Le Villard Variante du Ranch Chapelle de Béassac	Grande Onde Le Gyronde Le Ranch Les Claux Le Gyr	Petite Onde Le Freyssinet	La Plaine Le Camping Le Verger Le Chambon Saint Antoine Les stades d'initiation gratuit de Pelvoux et de Vallouise

Itinéraires piétons raquettes damés :

Les Claux à Pelvoux, la Plaine à Vallouise, piste de luge de l'Auchette à Vallouise

Itinéraires piétons raquettes non damés non sécurisés :

Cascade de la Pissette, Rière Pont, trail d'hiver, montée de Vallouise à Puy St Vincent, Les Eyssarts, La Ruinette, Les Cloutas aux Vigneaux

Sites de repli :

- PRE DE MME CARLE
- AILEDFROIDE
- CHAMBRAN

CONSIGNES GENERALES

Outre la gestion au quotidien, le service des pistes a la charge de l'organisation des secours légers ou graves sur les domaines skiables, à savoir :

- **Les pistes de ski alpin et espaces assimilés (piste de luge...),**
- **Les pistes de ski de fond et espaces assimilés (piste de luge, border cross, itinéraires raquettes...),**
- **Les territoires hors-pistes accessibles par gravité depuis le sommet des Remontées Mécaniques,**
- **Les accidents sur Remontées Mécaniques,**
- **Les avalanches,**
- **Les opérations de recherche de personnes disparues sur le domaine skiable,**

Les secours en montagne hors domaines skiables tels que définis ci-dessus sont mis en œuvre par les Services de l'Etat (PGHM ou CRS) comme le prévoit le plan départemental de secours. **Les secours sont effectués sous l'autorité du Maire, responsable de la sécurité sur sa commune et directeur des opérations.**

LA TRANSMISSION DE L'ALERTE

1- L'ALERTE :

Toutes les alertes relatives aux secours sur le domaine skiable sont traitées par le Services des Pistes :

□ : **04.92.23.31.48**

Elles seront consignées sur une main courante en précisant :

- Le numéro d'appel,
- L'heure d'appel,
- L'identité et/ou le numéro de téléphone de la personne qui alerte,
- Le lieu de l'accident, (piste, hors-piste, hors domaine skiable)
- Le motif de l'appel,
- L'heure d'arrivée du pisteur-secouriste sur les lieux,
- L'identité du ou des pisteurs,
- Collision entre skieur ou avec un obstacle,
- Accident sur Remontées Mécaniques, avec un Professionnel, avec un Militaire, décès, avalanche ou collision,
- Heure d'appel gendarmerie, (pour les 3 cas précédents),
- Heure de prise en charge du blessé par l'ambulance privée ou les Pompiers,
- Heure de prise en charge par le SMUR héliporté,
- Heure de prise en charge médicale,
- Le lieu d'évacuation (centre médical-hôpital).

2- TRANSMISSION DE L'ALERTE :

A/ Secours simple sur domaine skiable, blessures graves ou légères, avec un nombre de victimes restreint :

L'alerte pour opération, est transmise au secteur du Service « Sécurité des pistes » concerné :

- Dans le cas d'une blessure légère.
- Intervention des Pisteurs-sécouristes. Evacuation du blessé, en traîneau ou barquette, puis en ambulance vers le centre hospitalier de Briançon.
- Dans le cas d'une blessure grave définie par le Plan Départemental : atteinte crânienne, thoracique ou à la colonne vertébrale, fracture de cuisse, détresse respiratoire ou circulatoire lors notamment d'accident d'avalanche, atteinte abdominale et de plaies de gros vaisseaux.
- Régulation avec le 15 et 18 pour intervention médicalisée héliportée en appui de l'intervention des pisteurs-sécouristes mobilisés,
- Si l'intervention de l'hélicoptère n'est pas possible, un médecin sera acheminé sur place sur recommandation du centre 15 régulateur. L'évacuation avec le vecteur terrestre sera définie en accord avec le centre 15 avec l'appui du SMUR si nécessaire vers le centre hospitalier de Briançon.

La gendarmerie sera systématiquement informée notamment lors :

- D'avalanche,
- D'opération complexe exigeant l'engagement de techniques particulières,
- De décès sur le domaine skiable,
- De collision entre skieurs,
- D'accident mettant en cause un professionnel,
- D'accident grave de remontées mécaniques.

CHAQUE INTERVENTION FERA L'OBJET D'UNE FICHE RECAPITULATIVE

B/ Secours important sur domaine skiable, blessures graves ou légères, avec un nombre de victimes élevé :

La transmission de l'alerte se fera vers :

- Le Service des Pistes pour intervention immédiate et recueille des renseignements,
- La Mairie,
- Le SMUR Héliporté,
- PGHM/ CRS, si nécessaire brigade de gendarmerie locale,
- La Préfecture (S.I.D.P.C),
- Les services techniques de la commune concernée,
- Les médecins station,
- Les Ecoles de ski,
- Les Services des Pistes voisins.

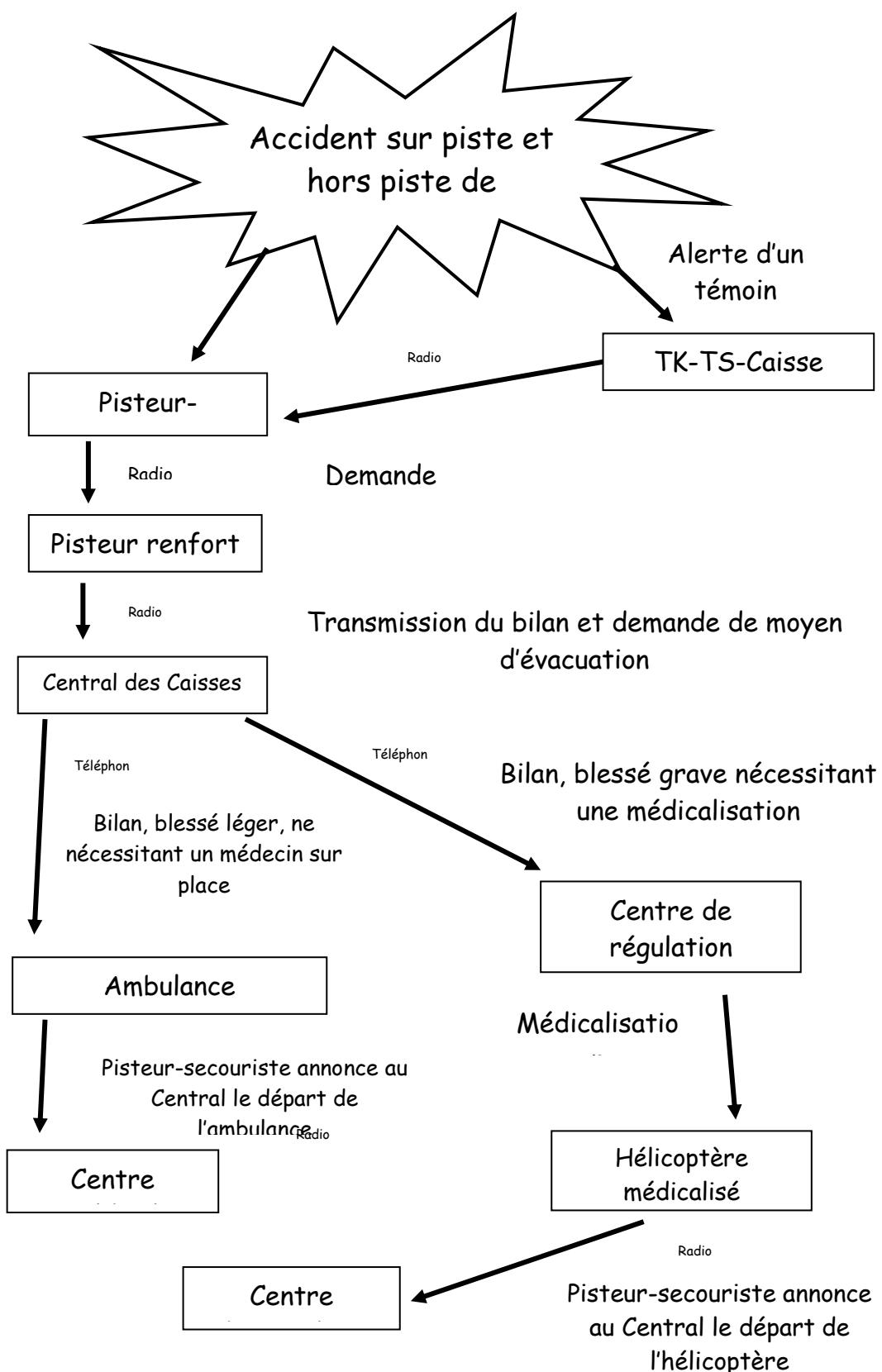
Une chronologie minutée précise sera enregistrée sur la fiche d'intervention en indiquant :

- L'heure de l'alerte,
- L'heure des premières interventions,
- Le nombre et la nature des intervenants.
- A la fin des opérations, l'alerte sera levée en informant tous les organismes.

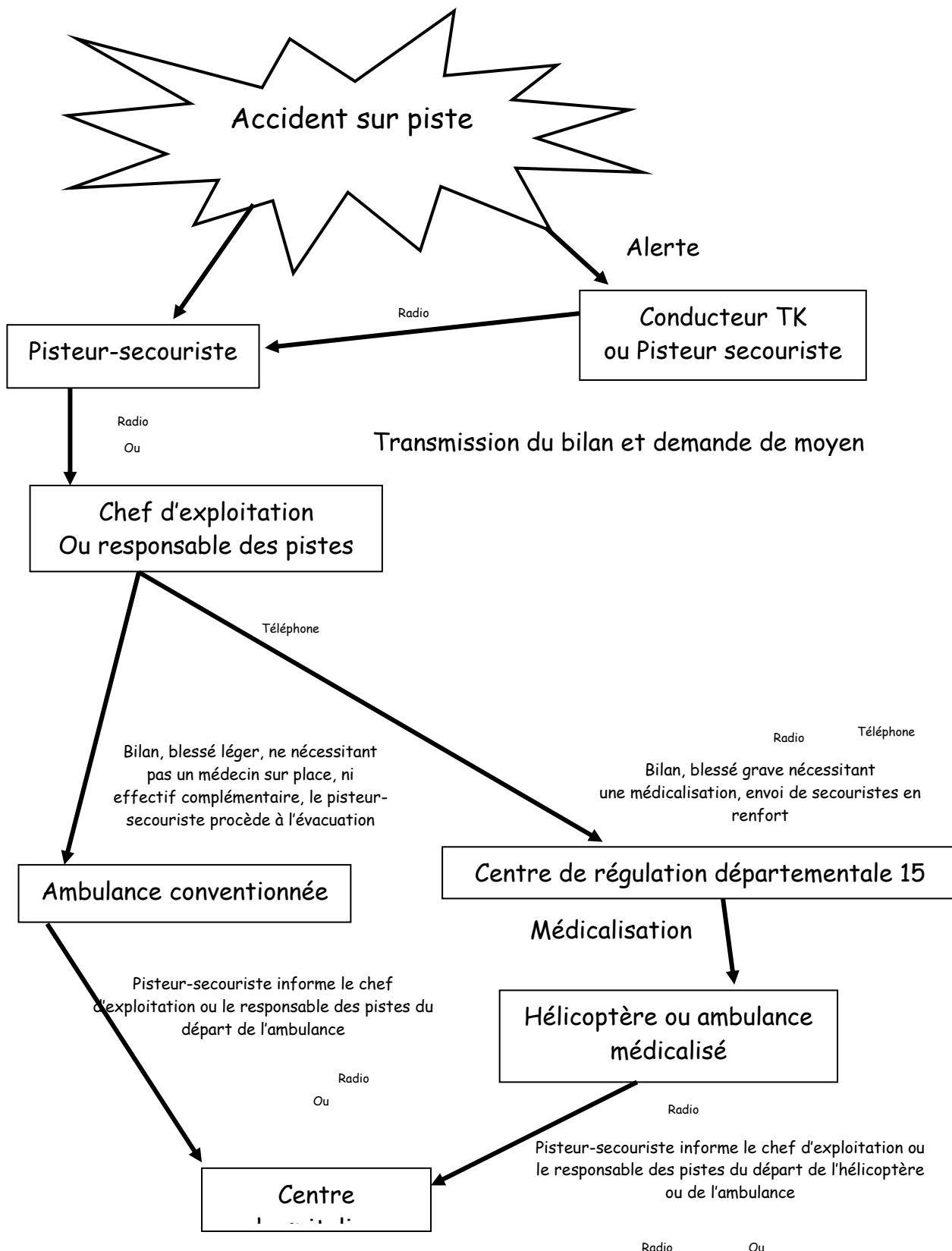
C/ Secours en montagne hors domaine skiable de Station :

- Le Service « Sécurité des pistes » recueille les premiers renseignements et transmet l'alerte aux unités opérationnelles de l'Etat PGHM/CRS, conformément au Plan Départemental, ou aux sapeurs pompiers, qui prennent le commandement des opérations.
- Le Service « Sécurité des pistes » informe le Maire et reste à disposition du commandant et du chef d'opération,
- Le Chef d'opération aura en charge la transmission de l'alerte.

3-SCHÉMA DE TRANSMISSIONS ET ORGANISATION :



4-SCHÉMA DE TRANSMISSIONS ET ORGANISATION EN NOCTURNE



5- TRANSMISSION DE L'ALERTE SUR LE DOMAINE NORDIQUE

- Signalement d'un blessé au poste de secours (chalet accueil)
- Par téléphone au 04 92 23 31 48, par radio ou sur place

ACTIONS de la personne située au chalet accueil :

1. Recueillir les informations suivantes :

a. LIEU : _____

b. INDIVIDU : Homme : Femme : Age : _____ nombre : _____

c. NATURE DES BLESSURES :

d. IDENTITE et N° de TELEPHONE de la personne qui signale le (ou les) blessé :

e. NOTER L'HEURE de signalement :

2. Appeler les pisteurs et transmettre les informations a, b, c.

3. Demander à chacun des pisteurs, en les interpellant de façon successive, leur position sur le plan quadrillé :

	Nom	Position
Pisteur 1		
Pisteur 2		
Pisteur 3		

4. Confirmer la position de chaque pisteur par radio (pour assurer la compréhension pour tous)

5. Déterminer le pisteur le plus proche pour le charger de la gestion du secours : **Pisteur N° _____** (les autres pisteurs se rapprocheront du lieu de secours par leur propre moyen).

Cas N°1

La personne du chalet et le pisteur se rejoignent sur le lieu de l'accident

Cas N°2

La personne du chalet et le pisteur fixent un point de ralliement pour se rejoindre et progresser vers le lieu de l'accident en scooter.

6. Préparer le scooter avec le matériel de secours :

- Trainneau de secours avec la luge évacuation :
- La caisse bleue de secours contenant :
 - Sac de secours
 - DSA
 - Sac O2
- Radio
- Téléphone d'urgence

7. Fermer le Chalet Accueil

DEPART POUR LE SECOURS EN SCOOTER
Gestion du secours
Régulation avec le centre 112
Evacuation en ambulance / pompiers / hélicoptère

ORGANISATION DES SECOURS

Toute personne ayant connaissance d'un accident en montagne l'hiver, devra en informer le Service des Pistes qui mettra en œuvre le plan d'alerte.

1-BASE DE COMMANDEMENT :

Poste de Commandement (PC), au bas des pistes de la station de Pelvoux Vallouise, aux caisses des Remontées Mécaniques.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) : Maire de la commune concernée

Le Commandant des Opérations de Secours (COS) : Chef d'Exploitation ou son suppléant, chef des pistes.

Chargé de la mise en œuvre des moyens de secours vers le lieu d'opération :

- Il coordonne l'intervention des personnels,
- Il informe les autorités, et applique le schéma d'alerte,
- Il sert de PC fixe (demande de renforts)
- Il suit le déroulement de l'opération,
- Il désigne le Chef d'opération sur le terrain.

MISSIONS :

- Prend les premiers renseignements,
- Garde les témoins à disposition
- Tient une chronologie complète de l'opération
- Fait acheminer les personnels et matériels nécessaires à l'opération
- Note tous les personnes secouristes intervenants
- Se tient constamment en liaison avec LE CHEF D'OPERATION sur le terrain :
 - Le Chef des Pistes ou son adjoint pour accident sur piste,
 - Le Responsable Technique des Remontées Mécaniques pour accident sur Celles-ci.
- Transmet tous les renseignements au DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : MAIRE → (préfet/ S.I.D.P.C) qui se rend, si possible, au P.C de rassemblement.

2-LE CHEF D'OPERATION :

Il est directement responsable de la conduite des opérations de secours sur le terrain, de tout le domaine skiable gravitaire de la station.

Chef des pistes de la station de Pelvoux-Vallouise : Thierry RUSTERHOLTZ

Suppléant : Pisteur selon planning

MISSIONS :

- Il se rend immédiatement sur les lieux avec l'équipe de première intervention,
- Dresse le premier bilan,
- Garde les témoins à disposition,
- Met en œuvre les premiers secours,
- Confirme le bilan et demande les moyens complémentaires nécessaires en fonction de l'opération envisagée,
- Transmet les premiers renseignements au PC fixe,
- Note toutes les personnes secouristes intervenants,
- Place un observateur pour assurer la sécurité des équipes de secours,

- Eventuellement fait préparer une DZ à proximité du lieu d'intervention et désigne un responsable,
- Suit les instructions des médecins pour secourir et évacuer les blessés.

Toute personne se rendant sur le lieu de l'accident se met à la disposition du CHEF D'OPERATION désigné à l'avance et connu de tous (gilet orange).

La responsabilité des opérations conduites hors domaine skiable, en zone de montagne, est des unités opérationnelles PGHM/ CRS

3-PERSONNEL D'INTERVENTION :

Les personnes d'intervention se rendront sur les lieux de l'opération le plus rapidement possible et se mettront à disposition du Chef d'opération.

- L'accès sera organisé par les Remontées Mécaniques. Le Chef d'Exploitation mettra à disposition et en priorité les appareils concernés,
- L'itinéraire d'accès sera indiqué par le Chef d'opération,
- Si nécessaire, le rassemblement sera organisé depuis les D.Z.

4-MATERIEL D'INTERVENTION :

Responsable du matériel Alpin :

Chef des pistes alpin

Suppléant :

Adjoint au chef des pistes

Responsable du matériel Nordique :

Chef des pistes nordiques

5-IMPLANTATION DES DEPOTS :

Domaine alpin :

Le matériel de secours est ventilé pour pouvoir intervenir rapidement sur l'ensemble du domaine skiable :

Matériel pour les secours courants :

- Au sommet de la station, à 2300 mètres, à l'arrivée du télésiège de la Crête, dans la cabane Caprice : 1 coquille avec pompe, un jeu de colliers cervicaux, 1 attelle partielle, 1 attelle bras, une barquette.
- A l'arrivée du télésiège de PRERON, dans la cabane de la vigie : Sac d'oxygénothérapie, défibrillateur semi automatique, 1 coquille avec pompe, jeu de colliers cervicaux, 1 Ked, 2 attelles partielles, 2 attelle bras, 1 attelle avant-bras, 1 barquette et 1 traineau.
- Au pied de la station, au poste de secours : 1 coquille avec pompe, 2 attelle partielle, 1 attelle bras, 1 attelle avant-bras, 1 jeu de colliers cervicaux, 1 brancard, 1 sac d'oxygénothérapie et 1 sac technique avec cordes.

Matériel spécifique avalanche :

- A l'arrivée du télésiège de PRERON : 1 Recco
- Dans le local sous le restaurant Le PRERON : 5 pelles grand modèle, 1 pioche, 5 sondes grand modèle en une pièce.
- Au sommet de la station, à 2300 mètres, à l'arrivée du téléski de la Crête, dans la cabane Caprice : 5 pelles grand modèle, 5 pelles petit modèle, 1 pioche, 5 sondes grand modèle en une pièce, 1 Recco.

Domaine nordique :

***Matériel pour les secours courants :**

- Au Chalet Nordique, plaine des Ribes à Vallouise : 1 motoneige équipée d'une remorque et d'une Lugevac (transport de blessés), matelas coquille, oxygène, défibrillateur, tensiomètre, 2 attelles partielles, une trousse de premier secours. 2 kits avalanches (DVA, pelle, sonde). 1 engin de damage.

DOMAINE DE :

PELVOUX VALLOUISE

MISE A JOUR LE : 6 décembre 2025

Responsable à aviser :

M. HUTTER Marc, Directeur de la Régie
n° de téléphone

Heures ouvrables

Heures non ouvrables

04.92.23.31.48

07.63.56.06.84

Responsable adjoint si responsable absent :

M ANDRE Florent, Responsable des pistes
n° de téléphone

04.92.23.31.48

06.70.93.50.53

Moyens susceptibles d'être mis à disposition

Nb sacs pisteurs équipés DVA pelle sonde	5	5
Nb d'équipes cynophiles	0	0
Engin de damage	3	3
Moto neige	1	2
VL 4X4	1	1
Groupes électrogène 220volts	1	1
Frontales	5	5
Sondes de caravanes	10	10
Sondes en une seule longueur	10	10
DVA en stock	6	6
Pelles à neige grand modèle	15	15
Lots d'oxygénothérapie	2	2
DSA	1	1
Recco	1	1
Matelas coquille	3	3
Traîneaux	2	2
Barquettes	2	2
Postes radio portatifs équipés de la fréquence Oisans-Ecrins	4	4

Lieu de récupération en hélicoptère

Personnel	Pied des pistes	Pied des pistes
Matériel	Pied des pistes	Pied des pistes

Lieu de récupération en véhicule

Personnel	Pied des pistes	Pied des pistes
Matériel	Pied des pistes	Pied des pistes

Délai de mise en œuvre

Personnel	15 minutes	45 minutes
Matériel	15 minutes	45 minutes

Transport sur site proche de l'avalanche

En véhicule de la station	OUI	NON
---------------------------	-----	-----

Mode travail

Simple demande de concours (si accident requis)	04.92.23.31.48	OUI
Sur réquisition de l'autorité administrative	OUI	OUI

DOMAINE DE :**NORDIC EN VALLOUISE**

MISE A JOUR LE : 12 décembre 2025

Responsable à aviser :

M. BEAURAIN RODOLPHE, Directeur du site
n° de téléphone

Heures ouvrables

Heures non ouvrables

04.92.23.53.47 06.95.43.00.98

Moyens susceptibles d'être mis à disposition		
Nb sacs pisteurs équipés DVA	5	5
Nb d'équipes cynophiles	0	0
Engin de damage	1	1
Moto neige avec remorque	1	1
VL 4X4	1	1
Groupes électrogène 220volts	0	0
Frontales	5	5
Sondes de caravanes	2	2
Sondes en une seule longueur	0	0
DVA en stock	5	5
Pelles à neige grand modèle	2	2
Lots d'oxygénothérapie	1	1
DSA	1	1
Recco	0	0
Matelas coquille	1	1
Traîneaux	0	0
Barquette sur remorque	1	1
Postes radio portatifs équipés de la fréquence Oisans-Ecrins	3	3

Lieu de récupération en hélicoptère

Personnel	Pied des pistes	Pied des pistes
Matériel	Pied des pistes	Pied des pistes

Simple demande de concours (si accident requis)	04.92.23.53.47	OUI
Sur réquisition de l'autorité administrative	OUI	OUI

6-ACHEMINEMENT DU MATERIEL :

- 4x4
- Engins de damage ou de secours,
- Aménagement d'une D.Z. hélicoptère.

➤ Les matériels utilisés pour l'intervention seront notés sur le compte rendu d'opérations,

- Le responsable du matériel veillera au rapatriement en fin d'opération.

Le matériel, notamment pelles et sondes, devra être parfaitement arrimé pendant les transports en chenillettes, sur remontées mécaniques et surtout en hélicoptère.

7-COMPOSITION PAR DEPOTS :

Dépôt A, poste de secours, pied des pistes :

- 1 coquille,
- 2 attelles partielles,
- 2 attelles jambe Alu,
- 1 attelle bras,
- 1 attelle avant-bras,
- 1 jeu de colliers cervicaux,
- 1 brancard,
- 1 sac d'oxygénothérapie (1 bouteille oxygène, 1 bavu, 3 masques tailles adulte et enfant),
- 1 sac technique d'intervention (2X40m de corde, 1 baudrier).

Dépôt B, vigie du télésiège à 2000m :

- 1 Sac d'oxygénothérapie complet (1 aspirateur de mucosité, 1 tensiomètre, 1 bouteille oxygène, 1 bavu, 3 masques tailles adulte et enfant),
- 1 défibrillateur semi-automatique,
- 1 coquille,
- 1 Ked,
- 1 jeu de colliers cervicaux,
- 2 attelles partielles,
- 2 attelles jambe Alu,
- 1 attelle avant-bras
- 1 barquette,
- 1 traineau

Dépôt C, sous le restaurant d'altitude à 2000m :

- 5 pelles, grand modèle,
- 1 pioche,
- 5 sondes, grand modèle en une pièce.

Dépôt D, cabane Caprice à 2300m (point haut) :

- 1 coquille,
- 1 jeu de colliers cervicaux,
- 1 attelle partielle,
- 1 attelle jambe Alu,
- 1 attelle bras,
- 1 barquette,
- 5 pelles, grand modèle,
- 5 pelles, petit modèle,
- 1 pioche,
- 5 sondes, grand modèle en une pièce,
- 1 sac avalanche (fanions, porte voie),
- 1 RECCO.

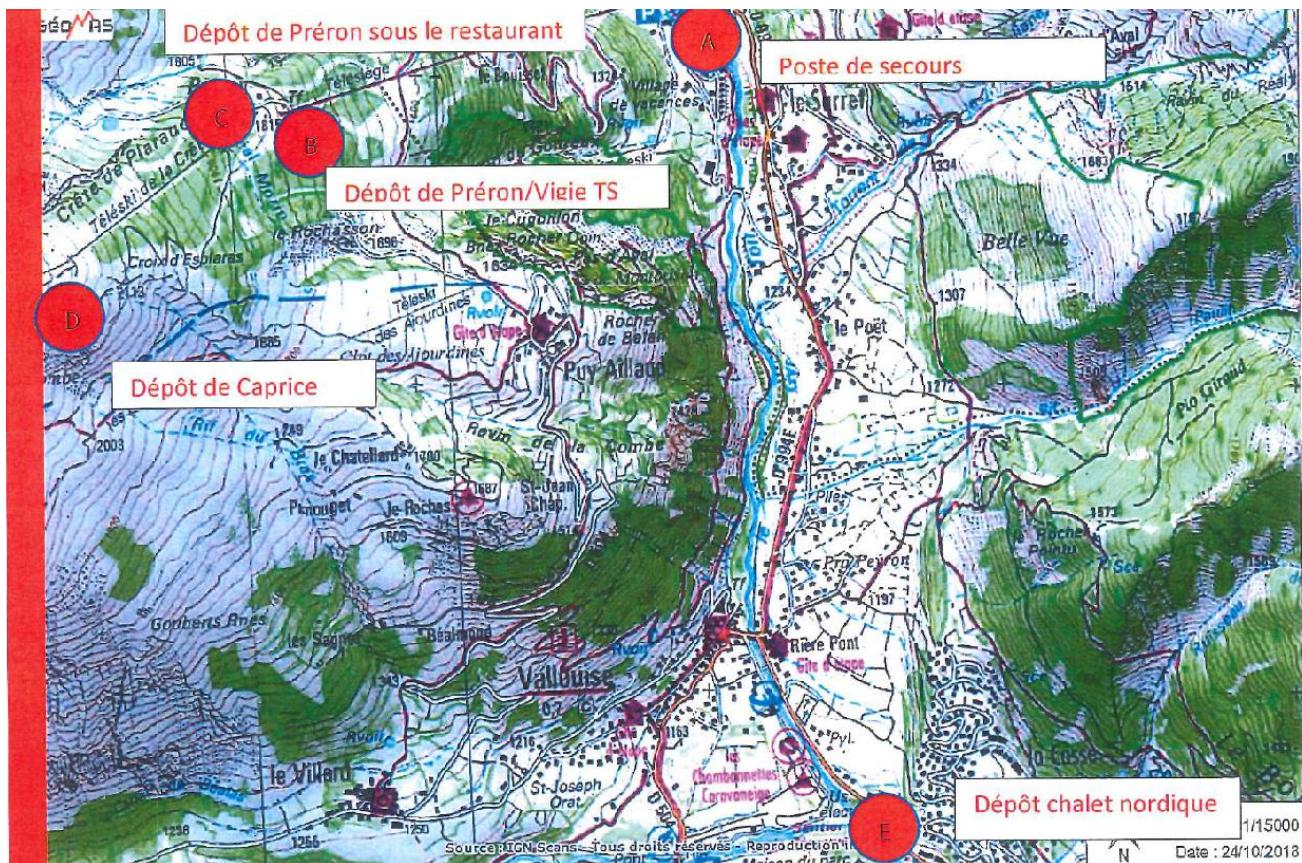
Dépôt E, chalet ski de fond :

- 2 attelles partielles,
- 1 matelas coquille,
- 1 Sac d'oxygénothérapie complet (1 aspirateur de mucosité, 1 bouteille oxygène 3l, 1 bavu, 3 masques tailles adulte et enfant),
- 1 défibrillateur semi-automatique,
- 2 colliers cervicaux
- Tensiomètre
- 1 trousse de premier secours.
- 1 pioche
- 1 pelle grand modèle
- 2 DVA pelle sonde

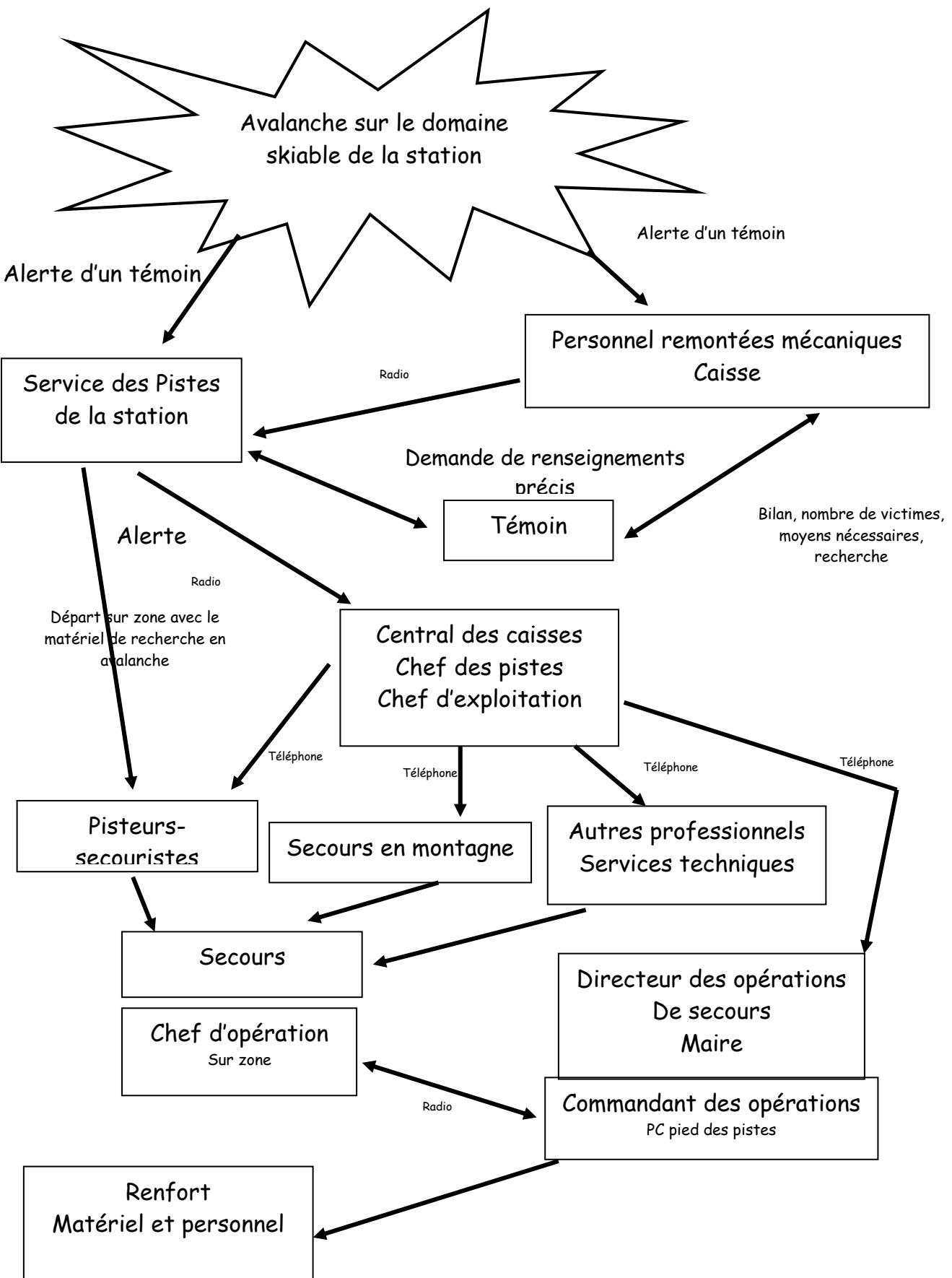
5 sacs de secours pour pisteur-secouriste :

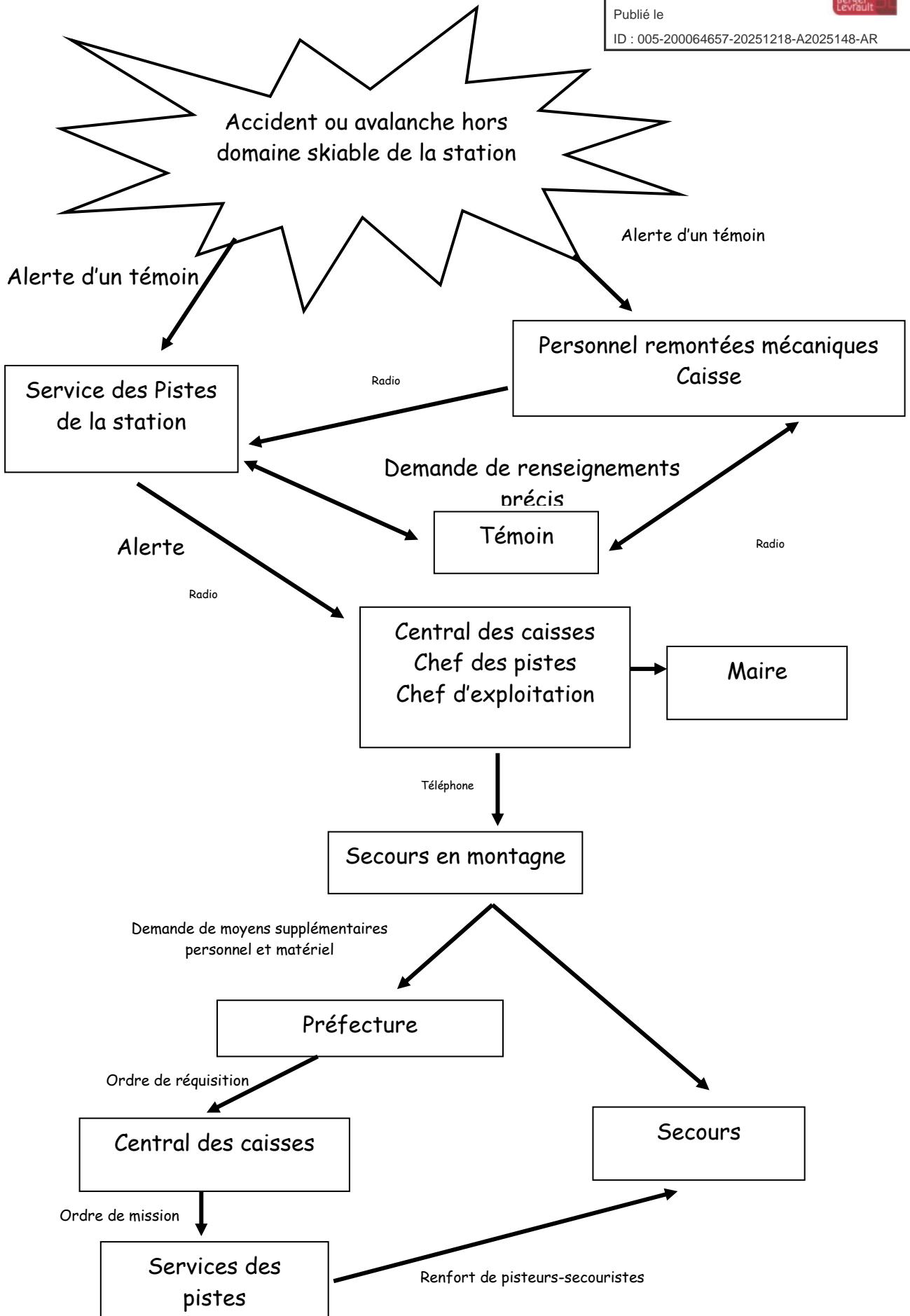
- ARVA,
- Pelle,
- Sonde pliable,
- Ceinture RECCO,
- Frontale,
- Couverture de survie,
- 1 masque LAERDAL,
- Trousse de secours (Compresse, SHUNT, sparadrap, antiseptique, écharpe jetable, garrot, gants, ciseaux, tampon saignement de nez).

Localisation des dépôts de matériel :*



8- ORGANISATION DES SECOURS EN AVALANCHE :





9-ORGANISATION DE RECHERCHE D'UNE PERSONNE DISPARUE :

Se renseigner avec précision sur :

- Les lieux possibles de la disparition
- Les coordonnées de la personne disparue, son numéro de téléphone portable

Il faut :

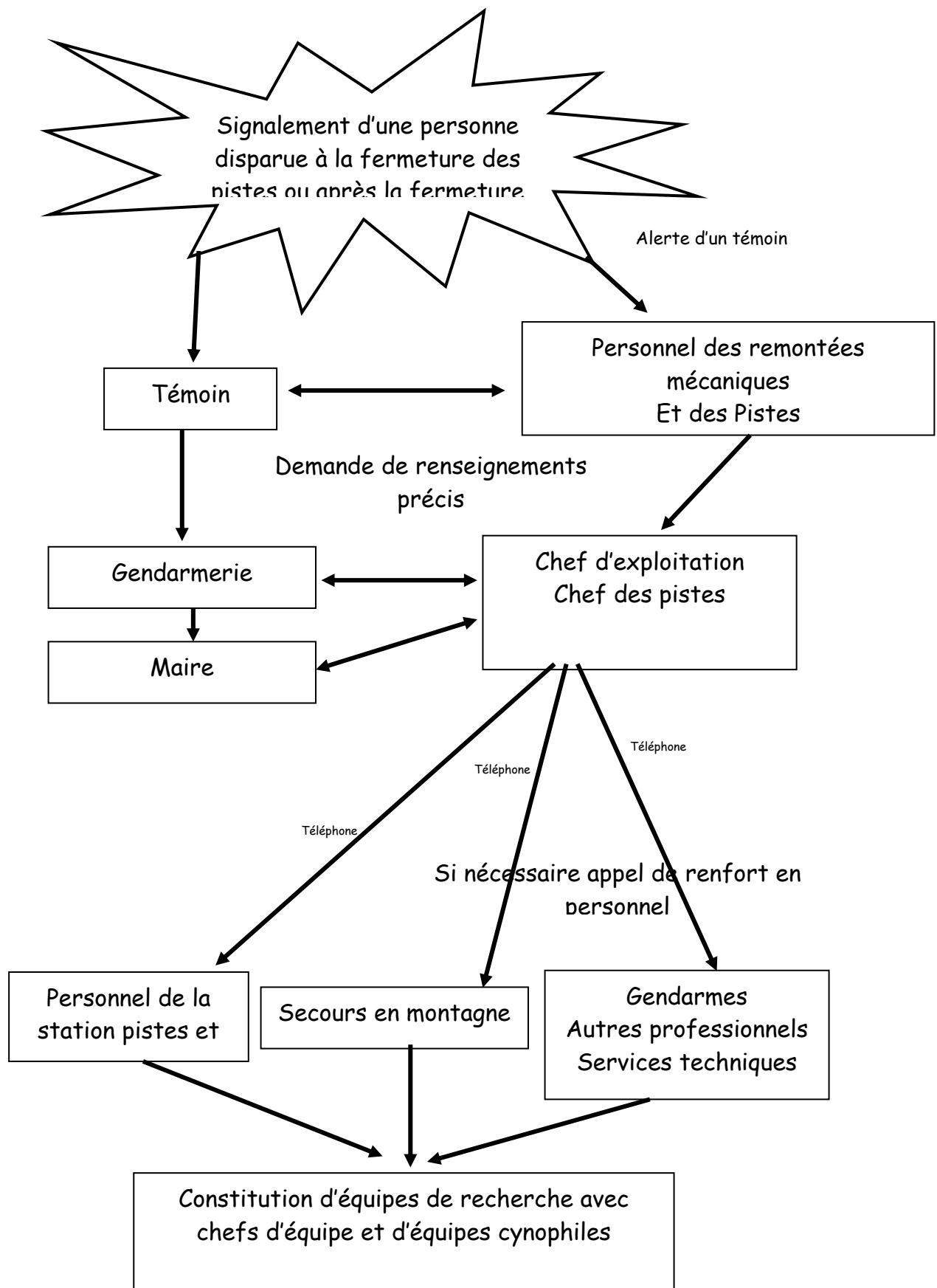
- Noter les coordonnées des témoins
- Noter sur la main courante, la chronologie des évènements
- Transmettre l'alerte aux autorités
- Remplir le compte rendu d'opération et de fin d'opération

Prendre :

- Identité du disparu
- Son signalement et sa description
- Son adresse station
- Son niveau de ski
- Sa connaissance de la station
- Le lieu précis de sa disparition

Puis :

- Remplir un avis de recherche avec les renseignements ci-dessus
- Vérifier le listing des secours effectués
- Vérifier dans les cabinets médicaux
- Donner l'alerte dans toute la station
- Avertir la gendarmerie
- Avertir le lieu de son logement
- Envoyer une patrouille sur le lieu présumé de la disparition



Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée ;
- Monsieur Marc HUTTER, directeur de la régie des remontées mécaniques de Pelvoux-Vallouise ;
- Monsieur Florent ANDRE responsable des pistes de la station de Pelvoux-Vallouise ;
- Monsieur Rodolphe BEAURAIN, responsable des pistes de ski de fond du domaine de Vallouise.

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 19 décembre 2024.



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales

Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

ANNEXES

Formulaires



STATION PELVOUX-VALLOUISE
05340 Vallouise-Pelvoux
Tél : 04.92.23.31.48

Le
Secteur

Je soussigné

Nom	Prénom
Surname	First name

Né(e) le : à

Adresse
Home address

Accidenté(e) sur la piste de le

Confirme mon refus d'être évacué(e) vers un centre médical de la station. En pleine connaissance du bilan secouriste effectué par M

SIGNATURE

Avec mention manuscrite « Bon pour décharge »



STATION PELVOUX VALLOUISE
05340 Vallouise-Pelvoux
Tel : 04.92.23.31.48
Fax : 04.92.23.53.52

Le
Secteur

Je soussigné

Nom	Prénom
Surname	First name

Né(e) le : à

Adresse
Home address

accidenté(e) sur la piste de le

Confirme mon refus d'être évacué(e) vers un centre médical de la station. En pleine connaissance du bilan secouriste effectué par M

SIGNATURE

Avec mention manuscrite « Bon pour décharge »

FICHE D'ALERTE AVALANCHE :**Heure****Qui : NOM****Téléphone****Lieu de l'appel**→ **Consigne : se tenir à disposition du Chef d'opération****Lieu****Y a-t-il des personnes ensevelies****Heure****Compléments d'informations****Par qui****Quoi****1° - Intervention Service des Pistes sur les lieux :****Heure****Qui****Lieu précis****Dimensions coulées****Qualité de neige****Traces entrées****Traces sorties****Indices autres****Risque d'autres coulées****Accès par****Recherche :****Heure****RECCO****Chiens (nombre)**

2° - Recherche :**Chiens (2^{ème} passage)**

--

Sondeurs

--

Profondeur

--

Toutes les Demi heure	Nombre

→ Victimes éventuelles :**Heure**

--

Bilan

--

Médicalisation

--

→ Evacuation :**Heure**

--

Lieu

--

→ Fin des opérations :**Heure**

--

Motif

--

Fiche avis de recherche

PERSONNE (S) DISPARUE (S) :

NOMS/ PRENOMS :

AGE :

N° TELEPHONE PORTABLE :

SIGNALEMENT :

ADRESSE STATION :

NIVEAU DE SKI :

CONNAISSANCE DE LA STATION :

PRECISEZ LE DERNIER LIEU OU LA/LES PERSONNE(S) A/ONT ETE VUE(S)
AINSII QUE L'HEURE :

SECOURS GRAVE / HELIOPORTE

Date :	Heure Alerte :		Heure Confirmation :		
Heure Pose Hélico :	Heure Départ :		Destination :		
CONDITIONS	ACCIDENTS				
	<i>Nature :</i>	Piste	Hors Piste	R.M.	Autre :
	<i>Collision :</i>	Tiers	Obstacle	R.M.	Autre :
	<i>Avalanche :</i>	Accident du travail			Autre :
ACCIDENTE		BILAN VITAL		OUI	NON
Nom :		<i>Conscience :</i>			
		Répond-t-il aux questions ?			
Prénom :		Est-il agité ?			
		Y-a-t-il eu perte de connaissance ?			
Age :		Vomissements ?			
		<i>Ventilation :</i>			
Sexe :		Le patient a-t-il des difficultés respiratoires ?			
		Quelle est la fréquence / mn ?			
		<i>Circulation :</i>			
		Le patient a-t-il un pouls au poignet ?			
Adresse Vacances :		à la carotide ?			
		Quelle est la fréquence / mn ?			
		<i>Mobilité :</i>			
		Le patient bouge-t-il les membres Supérieurs ?			
		Inférieurs ?			
Adresse Domicile :		BILAN LESIONNEL			
		Traumatisme crânien ?			
		Douleur colonne vertébrale ?			
		Cervicale ?			
		Dorsale ?			
Agence :		Lombaire ?			
		Traumatisme abdominal ?			

.....	Bassin ?				
	Fémur ?				
Assurance :	Epaule ou membre supérieur ?				
.....	Traumatisme membre inférieur ?				
.....	CONDITIONNEMENT :				
	Le malade est-il coquillé ?				
	Y-a-t-il un médecin sur place ?				
SECTEUR :	PISTE :				
Altitude :		Visibilité.....			
Obstacle (RM, ligne H.T., Forêt) :		Vent.....			
Repères (chenillettes, fumigène, RM) :		Piste.....			
Treuillage :		Hors Pistes.....			
IDENTITES TIERS (1)	ACCIDENTS SPECIFIQUES			PRECISIONS	
	Collision entre skieurs				
	Collision avec un obstacle				
	Accident de remontées mécaniques				
	Arrêt Cardio respiratoire				
	Accident dans un groupe avec professionnel avec un bénévole				
	Accident avec un ou des militaires				